

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur ECHASSERIEAU Vincent.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 avril 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	27	0	0	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GARNICHE Emmanuel, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal, THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir : 0

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : 0

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

TOURISME

Délibération n° C086-2026 : Tarifs de vente d'objets et de prestation de l'office de tourisme

Il convient de modifier les tarifs appliqués par l'office de tourisme en prenant en compte de nouveaux produits ou prestations

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018 ;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire au 1er janvier 2019 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » ;

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2013, une régie a été instituée pour l'Office de tourisme des Portes de Vassivière. Cette régie a été créée conformément au décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 et permet l'encaissement des produits versés à l'office de tourisme ;

Considérant que les tarifs de l'Office de Tourisme doivent être actualisés pour prendre en compte les nouveaux produits de la boutique,

Il s'agit pour le Conseil de :

- Modifier les tarifs pratiqués par l'Office de tourisme comme indiqué en pièce jointe ;
- Appliquer ces modifications à compter du 1er mai 2026 ;
- Procéder aux recouvrements des recettes sans autre formalité dans le cadre de la régie de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière.

Le Conseil, après avoir en délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, décide de :

- Modifier les tarifs pratiqués par l'Office de tourisme comme indiqué en pièce jointe ;
- Appliquer ces modifications à compter du 1er mai 2026 ;
- Procéder aux recouvrements des recettes sans autre formalité dans le cadre de la régie de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 24 avril 2026

Le Président

Vincent Echasserieu
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

29 AVR. 2026

Publié le : 29 AVR. 2026